

Information
Accompagnement
Médiation
Spécialisé
Perspectives
Écoute
Suivi
Confidentialité
Secret
Disponibilité
Conseil
Expertise
travail
Orientation
droits
RPS
Proximité
Professionnel
Partenariat
Prévention

**Le service social en faveur des
Personnels, service spécialisé du travail:**

Corrèze :

Mme Sophie Arnaud
Assistante de service social
DSDEN 19
Cité administrative Jean Montalat
19011 Tulle
05.87.01.20.33
sophie.arnaud@ac-limoges.fr

Creuse :

Mme Coraline Lebon
Assistante de service social
DSDEN 23
1 place Varillas
23000 Guéret
07.76.14.10.22
Coraline.lebon@ac-limoges.fr

Haute-Vienne :

Mme Florence Morellet
Conseillère Technique de Service
Social
DSDEN 87
5 allée Alfred Leroux
87031 Limoges
05.55.11.41.83
Florence.morellet@ac-limoges.fr

Mme July Auriat
Conseillère Technique de Service
Social
Coordination académique
13 rue François Chénieux
87031 Limoges



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service social de
prévention en
faveur des
personnels**

Service spécialisé du travail et de proximité, il est présent dans chacune des DSDEN et est acteur et partie prenante des dispositifs académiques et départementaux de GRH et d'accompagnement des personnels

A l'interface de la vie personnelle et de la vie professionnelle des agents, il collabore à la qualité de vie.

Pour qui ?

- l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale (sauf contrat de droit privé)
- du secteur public ou privé sous contrat,
- titulaire ou contractuel
- en activité, en congé maladie ou en retraite

A la demande

- directe de l'agent
- de l'administration (hiérarchie, service administratif, médecin de prévention...)
- d'un tiers, d'autres administrations ou organismes.

SES MISSIONS PRIORITAIRES:

- la prévention des ruptures et décrochages professionnels
- l'accompagnement psychosocial des personnels confrontés à des difficultés

AXE PROFESSIONNEL :

LE TRAVAIL :

Conditions et qualité de vie au travail, participation aux FS, poste adapté, activités thérapeutiques, situations et/ou relations conflictuelles, prévention des ruptures, difficultés professionnelles, prévention des risques psychosociaux.

LA SANTE :

Congés maladie ordinaire, CLM, CLD
Retraite pour invalidité
Temps partiel thérapeutique
Retour au travail après un arrêt maladie long
Dépendance, majoration tierce personne

LE HANDICAP :

Aide à la demande de la reconnaissance de travailleur handicapé
Liaison avec la MDPH
Aménagement de poste

AXE PERSONNEL :

La famille, le logement, l'accès aux droits, le domaine économique....

L'assistant(e) de service social(e) diplômé(e) d'état se réfère à un code de déontologie (ANAS : association nationale des assistantes sociales) et intervient dans le respect des besoins et des droits des usagers. Il exerce ses fonctions dans le cadre déontologique strict du respect du droit de la personne et la garantie du secret professionnel.

Ses interventions sont soumises au respect du secret professionnel :

- Loi L 411-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles

- Articles 226-13 et 226-14 du nouveau Code Pénal

Ses missions sont réglementées par la circulaire de missions du 16.12.2021